



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse



## Dossier de presse

# Accord sur les lignes directrices de la politique éducative au cycle 1

entre le gouvernement, l'AIP et le SNE

8 novembre 2016

# **Accord sur les lignes directrices de la politique éducative au cycle 1**

**entre le gouvernement,  
l'Association des institutrices et instituteurs de l'éducation préscolaire (AIP)  
et le Syndicat national des enseignants (SNE/CGFP)**

Le 8 novembre 2016, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, la présidente de l'Association des institutrices et instituteurs de l'éducation préscolaire (AIP), Yola Hild, et le président du Syndicat national des enseignants (SNE-CGFP), Patrick Remakel, signent un accord sur les lignes directrices de la politique éducative au cycle 1 de l'enseignement fondamental (éducation préscolaire).

Fruit d'un dialogue serein et ouvert, l'accord traduit la volonté commune du ministère, de l'AIP et du SNE d'agir ensemble pour assurer la qualité de l'éducation des jeunes enfants au cycle 1. Les mesures retenues répondent aux priorités du programme gouvernemental et de la politique éducative du ministère tout comme aux revendications que l'AIP et le SNE-CGFP ont formulées dans leurs cahiers des charges respectifs.

Première étape de l'école fondamentale, le cycle 1 remplit une fonction charnière essentielle entre la famille, la crèche et l'entrée à l'école fondamentale. Les enfants de 3 à 6 ans y apprennent à vivre ensemble, à devenir autonomes, à développer des connaissances et compétences fondamentales sur lesquelles ils construiront leurs apprentissages ultérieurs.

Les trois parties sont unanimes sur l'importance de maintenir les spécificités du cycle 1 : la prise en compte du rythme de chaque enfant, le caractère non scolaire des activités d'apprentissage, l'importance de laisser aux enfants la possibilité d'être des enfants.

Les points essentiels retenus dans l'accord portent sur le plurilinguisme au cycle 1, l'adaptation des horaires au rythme des jeunes enfants et le rapprochement de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle.

## **1. Le plurilinguisme au cycle 1**

Le plurilinguisme fait partie de la réalité luxembourgeoise. L'éducation au cycle 1 contribue à préparer les enfants au contexte multilingue de notre société et de notre école. Le cycle 1 a toujours promu la sensibilisation aux différentes langues. En continuité avec le programme d'éducation plurilingue qui sera introduit dans les crèches en 2017-2018 pour les enfants de 1 à 4 ans, le cycle 1 mettra en œuvre une approche plurilingue axée sur le luxembourgeois et le français, tout en valorisant les langues d'origine des enfants.

### Le luxembourgeois au cycle 1

Le luxembourgeois continue d'être la langue de scolarisation la plus importante au cycle 1. Langue commune de tous les enfants, le luxembourgeois constitue un apport important pour la socialisation et l'intégration des enfants. Le développement des compétences en luxembourgeois reste une priorité, et l'approche plurilingue au cycle 1 ne met en cause ni le rôle ni la fonction de ce cette langue.

## Le français au cycle 1

Suite à l'introduction du programme d'éducation plurilingue dans les crèches en 2017-2018, un plus grand nombre d'enfants auront déjà eu un premier contact avec la langue française lors de leur entrée au cycle 1. L'école fondamentale devra tenir compte de ce changement de paradigme. De ce fait, l'initiation à la langue française s'ajoutera aux missions du cycle 1, ajout qui nécessitera une adaptation de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. L'initiation à la langue française aura pour but de favoriser un accès naturel et décontracté des enfants à cette langue, par le biais d'activités ludiques et contextualisées (chansons, comptines, petites histoires, ...).

## Un concept commun pour l'éducation plurilingue

Dans chaque école, les enseignants du cycle 1 se mettront d'accord sur un concept partagé pour l'éducation plurilingue dans leurs classes. Pour assurer ce travail collaboratif, une partie de la tâche des enseignants est adaptée : les 18 heures par année scolaire actuellement dédiées à l'appui pédagogique au-delà de l'horaire régulier des classes seront transformées en 18 heures de concertation en équipe pédagogique pour préparer l'éducation plurilingue des élèves.

## **2. L'adaptation des horaires de l'éducation précoce au rythme des jeunes enfants**

La vie quotidienne des enfants est souvent marquée par des déplacements répétés entre famille, éducation précoce, crèche et maison relais. Les jeunes enfants ont besoin d'un déroulement journalier adapté à leur rythme. Pour mieux respecter les besoins des enfants de trois ans qui fréquentent l'éducation précoce, le ministère invite toutes les communes à prévoir, dans l'horaire scolaire, une plage d'arrivée flexible le matin, entre 8 et 9 heures.

## **3. Le rapprochement entre l'école fondamentale et les services d'éducation et d'accueil**

École, crèche, maison relais : toutes contribuent à développer les compétences clés et le bien-être des jeunes enfants. Il est essentiel que les acteurs des différentes institutions se concertent pour proposer des activités cohérentes et coordonnées et répondre au mieux aux besoins des enfants. Un des objectifs des années à venir est dès lors de renforcer cet échange grâce à des plateformes locales et l'utilisation d'espaces communs.

L'utilisation commune des locaux de l'enceinte scolaire, en alternance, à différentes plages horaires, sera encouragée. Cette utilisation devra être le fruit d'un consensus entre l'école et la structure d'accueil.

Le cycle 1 continuera de faire partie intégrante de l'école fondamentale. Une intégration ou fusion dans le secteur socio-éducatif n'est pas envisagée.

L'entrée en vigueur des mesures relatives au plurilinguisme et à l'adaptation des horaires de l'éducation précoce est prévue pour la rentrée 2017-2018. Le rapprochement entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil marque le début d'un processus continu qui se poursuivra au cours des années à venir.